



PICARDIE NATURE

Centre de sauvegarde de la faune sauvage

Animaux en détresse : Que faire ?
Qui contacter ? Que deviennent-ils ?





Picardie Nature...

... est une association régionale d'étude et de protection de la nature, au titre de la loi 1901.

Elle s'est créée en 1970 à l'initiative de citoyens décidés à œuvrer ensemble pour la conservation de la biodiversité (flore et faune sauvage) et plus largement pour la préservation de notre environnement en Picardie.

L'association inscrit résolument son action dans la défense de l'intérêt général au profit des générations actuelles et futures.

Elle est membre de France Nature Environnement et agréée par les Ministères de l'Écologie et du Développement durable et de l'Éducation nationale.

A l'origine à vocation ornithologique et de soins aux oiseaux, l'association, au fil des ans, étoffé ses activités par le biais de nombreux réseaux naturalistes œuvrant à une meilleure connaissance des espèces. Elle s'est attachée à mener une veille environnementale, conduisant des actions en justice pour s'assurer de l'application des lois en matière d'environnement. Parallèlement, la sensibilisation du public à la découverte et à la protection de la nature a toujours été une de ses motivations principales.

Aujourd'hui, Picardie Nature s'articule autour de 4 pôles :

un pôle Observatoire de la faune sauvage

un pôle Développement durable qui assure une veille environnementale

un pôle Découverte Nature qui met en place différentes actions de sensibilisation

un pôle Protection de la faune sauvage

Le pôle de protection de la faune sauvage mène des actions de terrain au profit des amphibiens, des chauves-souris, des busards ou des phoques... Il assure également le recueil et le soin d'animaux en situation de détresse grâce au centre de sauvegarde.

Nos maîtres mots :
Étudier, connaître pour Protéger,
Sensibiliser et Agir !

Sommaire

page 4

Qu'est-ce qu'un centre de sauvegarde de la faune sauvage ?

page 6

Que faire pour un animal en difficulté ?

page 8

Les procédures du recueil à la remise en milieu naturel

page 10

Quels sont les animaux recueillis et que deviennent-ils ?

page 12

Comment aider le centre ?

page 14

La protection des Amphibiens, Chauves-souris, Reptiles et Busards



PRÉSENTATION

Qu'est-ce qu'un centre de sauvegarde de la faune sauvage ?

Les centres de sauvegarde sont des établissements associatifs ou privés mobilisés autour d'un objectif commun et encadrés par une réglementation stricte.



Plus de quarante centres en France travaillent en réseau au sein de l'Union Française des Centres de Sauvegarde (UFCS). Ils ont vu le jour dans les années 70, à la suite de catastrophes écologiques majeures et grâce à des initiatives individuelles, relayées par les mouvements associatifs.

La vocation des centres est l'accueil exclusif d'animaux sauvages blessés, malades, empoisonnés ou en grande difficulté, pour les soigner en vue de les relâcher dans leur environnement naturel.

Y sont regroupées les multiples installations nécessaires au recueil, à l'élevage, aux soins post-

traumatiques, à la rééducation et à la réhabilitation des diverses espèces accueillies.

La plupart des centres accueillent des oiseaux. Certains d'entre eux sont habilités à traiter des mammifères ou des reptiles.

Les conditions de fonctionnement sont encadrées par arrêté ministériel et reposent sur son responsable qui :

- est détenteur d'une "capacité" soin à la faune sauvage, accordée par une commission d'experts réunis en commission préfectorale ;

- dispose des compétences biologistes et naturalistes indispensables à l'identification, aux soins et à la préparation au relâcher des espèces qu'il est autorisé à accueillir ;

- anime et dirige une équipe composée de salariés et de bénévoles.

Un centre requiert aussi réglementairement les services d'un ou de plusieurs vétérinaires praticiens.

Les centres affiliés à l'UFCS accueillent chaque année plus de 18 000 animaux et permettent en moyenne le retour en nature de 41 % d'entre eux.



Le soin appliqué à la faune sauvage ne s'improvise pas. Il réclame disponibilité, compétences et installations adéquates. Le tout constitué et fonctionnant dans un cadre réglementaire précis, sous le triple contrôle des services vétérinaires, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et des douanes.



Les centres de sauvegarde en France

1970 : l'échouage du Torrey-Canyon marque le début d'une succession de catastrophes écologiques. La médiatisation du nombre considérable d'oiseaux touchés par les hydrocarbures mobilise et entretient un élan de solidarité autour de leur sauvetage.

1979 : des centres de soins soutenus par des mouvements associatifs et des établissements institutionnels jettent les bases d'une action commune en faveur de la faune sauvage.

1983 : création de l'Union des Centres de Sauvegarde de la Faune Sauvage (UNCS).

1992 : l'arrêté ministériel du 11 septembre situe l'activité des centres de sauvegarde dans un cadre réglementaire.

2000 : l'UNCS devenue Union Française des Centres de Sauvegarde (UFCS) comprend 40 centres répartis dans toute la France. Elle développe des contacts et des projets au niveau européen.



Le centre de sauvegarde de Picardie Nature

1970 : le GEPOP (Groupe d'Etude et de Protection des Oiseaux de Picardie) qui quelques années plus tard deviendra l'association Picardie Nature, organise des sorties de ramassage, d'identification et de comptage d'oiseaux morts sur le littoral.

1983 : des activités régulières de soins sont menées bénévolement par un membre de l'association.

1990 : l'ouverture du centre de sauvegarde de la faune sauvage de l'association Picardie Nature est officiellement reconnue par autorisation ministérielle. Elle sera confirmée le 21 décembre 1998

par la direction des services vétérinaires de la Somme.

2005 : à la suite de la tempête du 14 décembre et de la dégradation des structures d'accueil, les activités du centre de sauvegarde sont suspendues.

2006 : l'accueil et les soins aux animaux reprennent en décembre, soutenus par le centre UFCS d'Hirson (02).

2007 : travaux de construction du nouveau centre de sauvegarde et ouverture de l'annexe phoques.



Que faire pour un animal en difficulté ?

APPELER DÈS QUE POSSIBLE LE :
Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage - Picardie Nature
au 03 62 72 22 59

OISEAU

De manière générale, est en situation de détresse tout oiseau ADULTE se laissant approcher facilement et manifestement incapable de s'enfuir du fait de son état ou de sa situation (blessure, faiblesse, piège, pollution).

Quelques conseils...

Dans la mesure du possible avant de tenter d'intervenir, prenez conseil en contactant le centre de sauvegarde.

Choisissez un carton adapté à la taille de l'animal.

Percez quelques petits trous sur le haut du carton.

Capturez l'oiseau à l'aide de gants ou en le couvrant d'une pièce d'étoffe pour le tranquilliser et vous protéger.

S'il s'agit d'un rapace, attention au bec et SURTOUT AUX SERRES (griffes).



S'il s'agit d'un échassier (héron...), ATTENTION A VOS YEUX, méfiez-vous du bec en forme de poignard.



Déposez l'oiseau dans le carton sur une litière de papier journal.



A l'aide de ruban adhésif, fermez solidement le carton.

Notez toutes les informations utiles directement sur le carton (date, provenance, coordonnées du découvreur).

Le stress étant un facteur de mortalité importante, conservez l'oiseau au calme, sans déplacements ou visites inutiles. N'essayez pas de le nourrir ni de lui donner à boire sans conseils du Centre de Sauvegarde.

Où le diriger ?

Dans la mesure du possible, contactez et amenez votre découverte au centre de sauvegarde.



S'il s'agit d'un poussin ou d'un jeune non émancipé (reconnais-sable à son duvet), tentez de localiser le nid et de l'y replacer.

La plupart du temps, il s'agit d'un oiseau en phase d'apprentissage qui a été suffisamment téméraire pour quitter son nid.

Le plus souvent les parents veillent au grain. Même si vous y avez touché, les adultes continueront de le nourrir. C'est le meilleur moyen pour lui de s'en sortir.

Dans le cas contraire, prenez conseil auprès du centre de sauvegarde.





En cas d'indisponibilité, le centre vous aidera à trouver un relais de proximité.

Ne tardez pas ! Prévenez rapidement le centre de sauvegarde le plus proche afin que l'animal soit pris en charge le plus vite possible. Au-delà de quelques jours sans soins appropriés, les chances de relâcher d'un oiseau sont très faibles.

Réglementation

Le transport d'un oiseau sauvage pour cas de force majeure est toléré. Néanmoins, avant tout transfert, il est recommandé de prévenir le centre de sauvegarde qui pourra attester de votre bonne foi et de l'urgence de votre déplacement lors d'un éventuel contrôle.

PHOQUE

Un jeune phoque séparé accidentellement de sa mère, un phoque affaibli par blessure ou maladie peut être trouvé sur la plage. Le corps d'un phoque mort peut également venir s'échouer sur la côte. Les spécialistes de Picardie Nature doivent intervenir rapidement, avant que le flot n'emporte de nouveau l'animal.

Quelques conseils...

Laisser l'animal sur place, ne pas s'en approcher de façon inconsidérée (risque de morsures).

Contactez très rapidement : Picardie Nature au 03 62 72 22 59.

La capture et le transport des mammifères marins ne peuvent se faire que par une personne possédant une autorisation ministérielle. Picardie Nature recueille les cadavres, les autopsie et en tire des informations importantes sur l'état sanitaire des populations en milieu naturel.

Les phoques échoués vivants intègrent le centre de sauvegarde de la faune sauvage jusqu'à ce qu'ils soient capables d'être remis en milieu naturel.

AUTRES

Quelques espèces présentent un risque à la capture (chevreuil, sanglier, blaireau...). Certaines réclament l'expertise d'autres membres du réseau des centres de sauvegarde (chauves-souris, reptiles, amphibiens, rongeurs). Leur recueil et leur élevage par des particuliers excluent toutes possibilités de réinsertion dans le milieu naturel.

Contactez le centre de sauvegarde qui vous indiquera la marche à suivre. Ne rien tenter avant d'avoir pris contact avec lui.

Vous voulez nous aider ?
Rejoignez le réseau de correspondant du centre !
Plus d'infos : p12



LES PROCÉDURES

Du recueil à la remise en milieu naturel

OISEAU

L'accueil d'oiseaux occasionne la rédaction d'une fiche de douane, comportant toutes les informations relatives à leur découverte. Ils bénéficient immédiatement d'un examen clinique permettant d'établir un diagnostic suivi des premiers soins. Si besoin, les compétences d'un vétérinaire associé sont requises. Une fois l'identification de l'espèce confirmée, ils sont inscrits dans les registres officiels du centre.

Durant la phase post-traumatique, pouvant durer de quelques jours à quelques semaines, les animaux bénéficient d'opérations de soins, d'entretien et de nourrissage quotidiens. Ils rejoignent ensuite les installations prévues pour la rééducation où leur comportement et leur évolution font l'objet d'une surveillance régulière et discrète. Après remise en condition, les oiseaux sont placés en volière de préparation au relâcher. Lorsqu'enfin les conditions et les délais sont réunis, ils sont équipés d'une bague d'identification du Museum National d'Histoire Naturelle et réintroduits en milieu naturel.

Les oiseaux accueillis au centre, en fonction de la gravité de leur état, de leur espèce et de la saison au moment de leur recueil, y séjournent de quelques semaines à plusieurs mois. Ces oiseaux sont pour la plupart victimes des activités humaines.



A titre d'exemple en 2009 :

22 % sont victimes du trafic routier.

17 % sont des espèces nidifuges abusivement ramassées.

7 % sont victimes de prédateurs domestiques.

6 % ont percuté des objets fixes (essentiellement des baies vitrées).

6 % sont victimes de destruction volontaire ou accidentelle de nichée.

5 % sont victimes de tirs.





PHOQUE

Lorsqu'un phoque est trouvé échoué vivant, il est transporté au centre de sauvegarde. Il y est enregistré et reçoit les premiers soins.

Un échouage est souvent la conséquence d'une séparation prématurée mère-jeune et parfois la suite d'une blessure ou d'une maladie. Dans tous les cas, il ne s'est pas nourri depuis un certain temps et est déshydraté. A son arrivée, il est placé dans une quarantaine, réhydraté puis un vétérinaire praticien est contacté pour dresser un bilan de santé.

Une fois que le phoque présente des signes de "bonne hydratation", il est nourri. Le nourrissage est tout d'abord constitué de bouillies de poissons données à l'aide d'une sonde œsogastrique.

Au bout de quelque temps, on est en mesure de le gaver de poissons entiers. Devenant plus autonome, le phoque est alors capable de s'alimenter seul de poissons qui sont à sa disposition dans son bassin.

Pendant son séjour au centre, le phoque est suivi par une équipe de soigneurs et un vétérinaire. Après plusieurs jours à se nourrir seul et

lorsque son poids le permet, il est transféré dans une grande piscine extérieure où ses objectifs sont :

- constituer sa couche protectrice de gras,
- se muscler en nageant,
- profiter de la lumière naturelle.

Une fois prêt, il est équipé d'une bague numérotée et d'une plaque de couleur vive pour faciliter son identification à distance. Puis il est relâché dans son biotope d'origine. En moyenne, il aura passé 3 mois au centre de sauvegarde.



ET APRÈS ?

Quels sont les animaux recueillis et que deviennent-ils ?

OISEAUX

Pour 41 % d'entre eux, l'issue est favorable. Au terme d'une période de convalescence et de rééducation plus ou moins longue, ils rejoignent leur milieu d'origine. Grâce aux bagues posées, avant leur relâcher, on en sait désormais un peu plus sur le devenir des oiseaux ayant transité par les centres. Le retour des données recueillies par le Centre de Recherche de Biologie et de Protection Ornithologique, atteste de la pertinence du travail mené par les centres.

La dureté des traumatismes (fracture, luxation, amputation, électrocution...), des pathologies (aspergilloses, parasitoses) ou des intoxications (botulisme, saturnisme, hydrocarbure) explique que les autres n'aient pas cette chance.

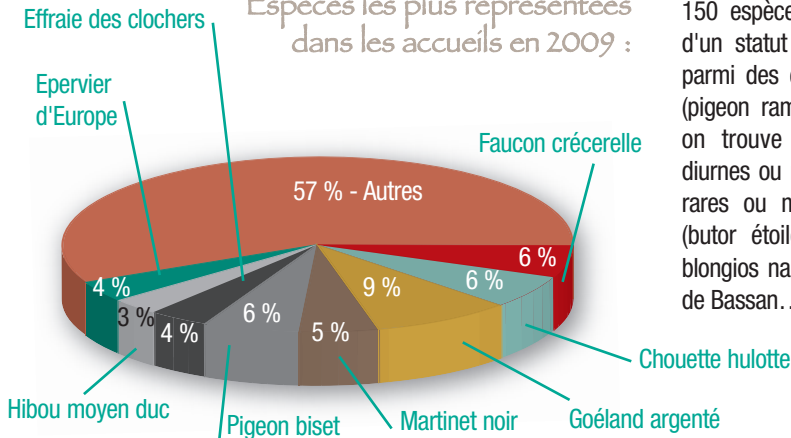
Souvent l'instinct de survie qui pousse à fuir le contact humain aggrave encore le pronostic. Il n'est pas rare que l'ancienneté et l'étendue des dommages obligent à euthanasier ces animaux.

Les espèces accueillies



En 30 ans d'existence, le centre de sauvegarde a accueilli plus de 150 espèces, la plupart bénéficiant d'un statut de protection. En effet, parmi des espèces plus communes (pigeon ramier, goéland argenté...), on trouve de nombreux rapaces diurnes ou nocturnes et des oiseaux rares ou menacés dans la région (butor étoilé, busard des roseaux, blongios nain, œdicnème criard, Fou de Bassan...).

Espèces les plus représentées dans les accueils en 2009 :





PHOQUES

Au cours des cinq années de prise en charge des phoques, 48 Phoques veaux-marins ont intégré le centre de sauvegarde de la faune sauvage de Picardie Nature. Pour 78,2 % d'entre eux, l'issue a été favorable.

Les animaux accueillis étaient à 70,8 % des jeunes non émancipés, à 25 % des jeunes émancipés blessés ou malades et à 4,2 % des adultes atteints de pathologies.

Dans les pathologies rencontrées on retrouve des pneumonies, de l'herpès-virus, des virus du système digestif (rota-virus ou corona-virus) et des infections parasitaires (dans les intestins mais aussi dans l'estomac et les poumons).

Certains animaux présentent des blessures importantes qui les handicapent et rendent impossible leur survie en milieu naturel : fracture de la mâchoire, fracture des nageoires, présence d'un hameçon dans le tube digestif...

Les marques artificielles posées sur les phoques avant leur relâcher nous permettent de les identifier pendant plusieurs mois :

la bague numérotée, posée dans la palmure des nageoires postérieures, reste en place durant plusieurs années. Ainsi nous savons que 3 des phoques relâchés ont été retrouvés morts ;

les plaques colorées, collées au sommet du crâne, restent en place jusqu'à la mue suivante, soit en juin de l'année d'après. 34 phoques ont été marqués de cette façon et 261 observations ont été rapportées. Ces observations figurent sur le tableau ci-dessous.

90,4 % d'entre elles ont été faites en baie de Somme, les autres concernent des sites proches comme la baie d'Authie (5,7 %) et des sites plus éloignés comme Wimereux (0,4 %).

Milieu de la baie de Somme = estran	117
Eau vers phare du Hourdel	75
Plage du Crotoy proche bassin chasse	36
Eau face Cap Hornu	8
Eau Dieppe	2
Eau Le Tréport	1
Eau Wimereux	1
Seine proche île Martot	3
Baie de Canche	3
Baie d'Authie (vers Sterne)	15

ET POURQUOI PAS VOUS ?

Comment aider le centre ?

Adhérer, c'est aussi se retrouver amicalement lors des activités nature.

Adhérer en ligne sur : www.picardie-nature.org
ou contactez le secrétariat 03 62 72 22 50

En adhérant, et en faisant adhérer vos relations, vous faites œuvre de protection car plus nous serons nombreux, plus nous aurons de poids pour défendre notre patrimoine naturel. Alors ne perdez plus une minute : Adhérez !

En devenant correspondant du centre de sauvegarde ou en participant à des missions d'éco-volontariat et de protections ponctuelles :

Correspondant du centre

Rejoignez un réseau de correspondants bénévoles afin d'acheminer durant toute l'année des oiseaux sauvages et des petits mammifères terrestres blessés ou en situation de détresse vers le centre de sauvegarde. Chaque correspondant peut dans la mesure de ses disponibilités et dans le respect de la réglementation, apporter sa contribution au recueil et au transport de ces animaux ou aux soins et à l'entretien du centre.

Etre correspondant ne nécessite pas de compétences particulières et n'est surtout pas une astreinte. Il suffit d'adhérer à l'association, de pouvoir disposer d'un véhicule, d'un moyen de vous contacter et d'un peu de disponibilité. L'association assure votre formation au préalable pour garantir votre sécurité et celle des animaux transportés.

Eco-volontariat

Devenez éco volontaire au centre de sauvegarde de la faune sauvage ! L'association Picardie Nature recrute des aides-soigneurs éco volontaires. Leur rôle est fondamental dans la prise en charge des phoques échoués vivants avant leur remise en milieu naturel.

Ils assistent les soigneurs dans les soins et le nourrissage quotidiens des phoques. Ils participent à l'entretien et aux nettoyages quotidiens de la structure d'accueil.

Cette activité saisonnière dépendant des échouages est accessible sur candidature pour une durée d'une semaine.



+ d'infos

www.picardie-nature.org
ou 03 62 72 22 59





Parce que le soin animalier n'est pas une fin en soi, il est indispensable de renforcer la protection de certaines espèces.

Participer à la protection des busards

Suite à la disparition de leur habitat traditionnel (prairies herbeuses et marécageuses), les busards, majestueux rapaces, se reproduisent dans les plaines cultivées de notre région. Les nichées au sol sont souvent menacées par les moissons de plus en plus précoces.

Picardie Nature vous propose des sorties nature afin de vous former à leur reconnaissance et vous initier à leur protection.

Vous avez un peu de temps, le soir ou le week-end et vous aimeriez participer à la protection des busards : contactez-nous et nous verrons ensemble comment vous pourriez vous investir suivant vos disponibilités.

Participer à la protection des amphibiens

Les amphibiens sont souvent victimes du trafic routier, notamment lors de leur migration de printemps en direction des sites de reproduction. Depuis plusieurs années, Picardie Nature participe à la protection des grenouilles, crapauds, et autres tritons dans plusieurs zones sensibles du territoire. Vous pouvez participer aux chantiers de mise en place de tunnels ("crapauducs") ou barrages évitant ainsi à ces animaux de périr écrasés.

Renseignez-vous sur les sorties et chantiers prévus et n'hésitez pas à nous signaler les passages migratoires traversant les axes de circulation.

Développer le SOS Chauve-souris

Redoutables insectivores, certaines espèces de chauves-souris vivent au contact étroit de l'Homme. Néanmoins, mal connues, elles sont souvent peu appréciées, voire détestées, en présence d'une colonie sous les combles d'habitation.

Toutes les espèces françaises étant protégées par la loi, le SOS Chauve-souris a pour objectif de répondre aux difficultés que peut rencontrer le public avec ces animaux.

Si vous avez des connaissances à faire partager et que vous souhaitez vous investir dans des missions d'information et de protection, contactez-nous !



PRÉSERVER LES ESPÈCES

Aider le centre, c'est aussi le parrainage

Pourquoi parrainer ?

Parrainer un animal, c'est :

participer activement à la préservation d'une espèce protégée en voie de disparition ;

soutenir financièrement le nourrissage et les soins des animaux recueillis ;

avoir la satisfaction d'avoir donné une chance à un animal soigné de regagner son milieu naturel en pleine forme.

Comment faire ?

Choisissez un animal ou plusieurs parmi ceux présentés sur le site Internet.



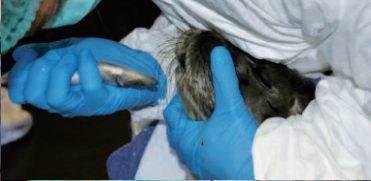
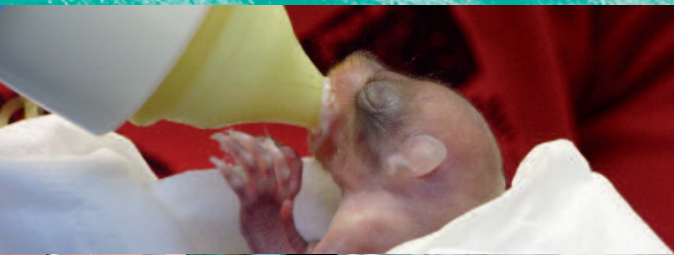
Choisissez un ou plusieurs types de parrainage : parrainage complet ou partiel.

Recevez en échange des informations de votre protégé et participez à sa remise en milieu naturel.

+ d'infos

www.picardie-nature.org
ou 03 62 72 22 59





PICARDIE NATURE



**Vous avez trouvé un animal sauvage
en détresse, un phoque échoué,
vous souhaitez participer à la protection
des busards ou des amphibiens,
vous voulez contacter le SOS chauve-souris,**

APPELEZ LE 03 62 72 22 59

*Si la personne n'est pas joignable immédiatement, merci de laisser
un message avec vos coordonnées et le motif de votre appel.
Vous serez systématiquement rappelé dans les meilleurs délais.*



PICARDIE NATURE

1 rue de Croij - BP 70010

80097 Amiens Cedex 3

Tél. 03 62 72 22 50

www.picardie-nature.org

Les actions de protection sont soutenues financièrement par :

